

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom : STALLION Sync^{TEC}
 Code du produit : F8142-6 (Manufacturing code : 6698)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Herbicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC CHEMICAL Sprl
 Boulevard de la Plaine, 9/3
 1050 BRUXELLES - BELGIQUE
 T 00 32 2 6459584 - F 00 32 2 6459655
msdsinfo@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 00 32 14 58 45 45 (tout pays)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 P391 - Recueillir le produit répandu
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/nationale

Phrases EUH :

EUH208 - Contient Pendiméthaline(40487-42-1). Peut produire une réaction allergique

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pendiméthaline	(N° CAS) 40487-42-1 (N° CE) 254-938-2 (N° index) 609-042-00-X	< 40	R43 N; R50/53	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
chlorure de calcium	(N° CAS) 10043-52-4 (N° CE) 233-140-8 (N° index) 017-013-00-2 (N° REACH) 01-2119494219-28-0015	< 10	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Nitrate de sodium	(N° CAS) 7631-99-4 (N° CE) 231-554-3 (N° REACH) 01-2119488221-41	< 10	O; R8	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
Clomazone	(N° CAS) 81777-89-1	< 5	Xn; R20/22 N; R50/53	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Sel de sodium de l'acide lignosulphonique sulfométhylé	(N° CAS) 68512-34-5	< 5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais
En cas de toux et d'essoufflement léger : Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Laver à l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et abondant
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau
Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et en fonction des réactions du patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Eau (le produit est dangereux pour l'environnement - ne pas diluer).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Dégagement de fumées toxiques.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Isoler la zone d'incendie. Evacuer le personnel
Ne pas respirer les fumées
Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Appareil de protection respiratoire autonome isolant
Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber l'épandage avec : Sable/terre, Matière absorbante inerte.
- Procédés de nettoyage : Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser :
une solution d'hydroxyde de potassium à 20 % dans le méthanol
Puis laver à l'eau additionnée d'un détergent.
- Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

- Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Captation des vapeurs à leur point d'émission
Eviter tout contact direct avec le produit
Travailler dans un lieu bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé
Conserver à l'abri du gel
Protéger du rayonnement solaire
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
Conserver hors de portée des enfants.
- Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas de données disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Capter les vapeurs à leur point d'émission.
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc néoprène
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements imperméables.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides.

STALLION Sync^{TEC}

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: jaune foncé.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Non déterminé
pH	: 6,2 (21°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable à ce type de formulation
Point d'ébullition	: Non applicable à ce type de formulation
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: 260 °C
Température de décomposition	: Non applicable à ce type de formulation
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: 1,14
Solubilité	: Eau: Dispersable
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable à ce type de formulation
Viscosité, dynamique	: 78 - 272 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Oxydes d'azote
Chlore
Chlorure d'hydrogène
Divers fragments hydrocarbonés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

STALLION Sync ^{TEC}	
DL50 orale rat	>= 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 2,48 mg/l/4h (concentration maximale atteignable - mortalité zéro)

STALLION Sync^{TEC}

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Non irritant par application cutanée chez le lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Légèrement irritant par application oculaire chez le lapin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Aucun effet mutagène reporté (Clomazone technique + Pendiméthaline technique)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Aucun effet cancérogène n'a été observé. (Clomazone technique + Pendiméthaline technique)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Pas d'indication d'effets sur la reproduction (Clomazone technique + Pendiméthaline technique)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Aucun effet sur les organes, spécifique à la substance, n'a été observé après administration répétée de doses élevées chez l'animal. Des effets d'adaptation ont été observés après exposition répétées lors d'études sur les animaux (Pendiméthaline technique)

Clomazone (81777-89-1)

NOAEL, rat	1000 mg/kg poids corporel/jour (28 jours)
NOAEL, rat	41 mg/kg poids corporel/jour (2 ans)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STALLION Sync^{TEC}

CL50 poisson	101 mg/l/96h
CE50 Daphnie	65,5 mg/l/48h
ErC50 (algues)	0,436 - 5 mg/l/72h
NOEC (aigu)	0,05 mg/l/72h (Algues)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pendiméthaline (40487-42-1)

Persistance et dégradabilité : Temps de demi-vie (dans le sol) : 90-120 jours.

Clomazone (81777-89-1)

Persistance et dégradabilité : Temps de demi-vie (système complet) : 40.4 - 66.9 jours
Temps de demi-vie (dans le sol) : 15 – 90 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Clomazone (81777-89-1)

BCF	40
Log Pow	2,54 (23 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pendiméthaline (40487-42-1)

Mobilité dans le sol : Le produit n'est pas mobile dans les sols

STALLION Sync TEC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Clomazone (81777-89-1)	
Mobilité dans le sol	Mobilité moyenne dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
Clomazone (81777-89-1)	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables Incinérer en installation autorisée.
Indications complémentaires	: Nettoyer le récipient à l'eau Ne pas réutiliser des récipients vides L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3082
N° ONU (IATA)	: 3082
N° ONU (IMDG)	: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Pendiméthaline (ISO), N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine(40487-42-1) Clomazone(81777-89-1)), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR)	: 9
Classe (IATA)	: 9
Classe (IMDG)	: 9
Étiquettes de danger (ADR)	: 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :

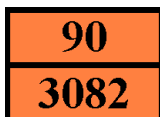


Autres informations : Dangereux pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler)	: 90
Code de classification (ADR)	: M6
Panneaux oranges	:



STALLION Sync^{TEC}

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Disposition spéciale (ADR)	: 274 335 601
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Code de restriction concernant les tunnels	: E
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Code EAC	: •3Z

14.6.2. Transport maritime

N° GSMU : 171

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas requise, car l'article 15 de ce même règlement s'applique

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Section(s) modifiée(s) de la FDS :2

Autres informations : Stallion, SYNC^{TEC} et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation.

Texte complet des phrases R, H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.